

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2019 – 19H30

PRÉSENTS : DAVAYAT.A, JANKOWSKI. G, VIDEAU.J. Y, LITWINSKI.N, LE CLANCHE.H, DELCHET. F.

ABSENT : DUBOIS.V, DUVAL. C, BLANC. H.

PROCURATION : COURTIN J.D à DELCHET. F.

Le Conseil Municipal a désigné Hervé LE CLANCHE comme secrétaire de séance.



Augmentation des loyers au 1^{er} Juillet 2019 selon IRL de l'INSEE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au bail conclu entre la Commune et les locataires des logements communaux, le loyer doit être révisé chaque année au 1^{er} juillet.

Madame le Maire rappelle que cette révision s'effectue à partir de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE selon le calcul suivant et sans dépasser 1,25 % d'augmentation.

IRL 4^{ème} trimestre 2017 : 126.82

IRL 4^{ème} trimestre 2018 : 129.03

[LOYER HORS CHARGES * 129.03 / 126.82](#)

Vote à l'unanimité.

Désignation d'un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de la population 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des Communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant que l'enquête de recensement de la population pour l'année 2020 nécessite la désignation d'un coordonnateur communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- désigne Mademoiselle Déborah VIGNEUX, Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe (Secrétaire de Mairie) pour assurer les fonctions de coordonnateur communal pour le recensement de la population.
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté municipal correspondant.

Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes – Conseil Départemental

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser des travaux de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Départemental demande d'acter le choix de l'entreprise pour l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient pour les travaux l'entreprise : E.U.R.L Jérôme ALEXANDRE pour un montant de 24 370.00 € HT.

Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes – Conseil Régional

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser des travaux de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Régional demande d'acter le choix de l'entreprise pour l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient pour les travaux l'entreprise : E.U.R.L Jérôme ALEXANDRE pour un montant de 24 370.00 € HT.

Affiché en Mairie le 15 Juillet 2019

Madame le Maire,

Annick DAVAYAT